



Sacha BRIAND
Adjoint au Maire
Vice-président de Toulouse Métropole

Toulouse, le 10 avril 2024

Monsieur Charles MARION
Président
Association des riverains de la
Maison d'arrêt Saint-Michel et du Busca

contact@lebusca.fr

Références à rappeler : SB/MC/24 008 878-m

Monsieur le Président,

Du fait de la délégation que Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, m'a confiée, à savoir les élections, je suis chargé de vous répondre.

Vous l'avez sollicité concernant la modification des bureaux de vote au sein de votre quartier.

Afin de vous fournir des éclaircissements sur cette situation, voici les informations que je tiens à porter à votre connaissance.

De manière générale, notre volonté est d'optimiser les ressources municipales, de rationaliser les moyens et de diminuer l'utilisation des établissements scolaires, compte tenu des contraintes afférentes (accueil des élèves dès 7h30 le lundi matin, nécessitant l'intervention d'équipes de nuit pour le démontage des bureaux de vote et la remise en état des lieux).

Par ailleurs, à travers cette réforme, nous avons aussi anticipé la circulaire préfectorale du 15 février 2024, précisant aux collectivités que l'usage, même ponctuel, d'un lieu de vote doit rester compatible avec les règles de sécurité et de salubrité qu'impose la vocation première des locaux (cantines scolaires, salles de classe, etc.).

Bien sûr, cette réforme – validée par la Préfecture – n'a pas pour effet de restreindre le libre exercice du droit de vote. Bien au contraire, nous avons toujours veillé à garantir l'accessibilité du scrutin aux électeurs.

A cet égard, nous avons réalisé un travail partenarial constructif avec le bureau des élections de la Préfecture, permettant de passer de 68 à 54 lieux de vote.

J'en suis conscient, certains changements impliquaient la fixation d'un lieu de vote en dehors de la circonscription et/ou du canton auquel les bureaux de vote étaient rattachés, mais c'est la raison pour laquelle la Préfecture de Haute-Garonne a pris attache avec les élus concernés (Conseillers Départementaux et Députés) afin de recueillir leurs observations.

.../...

Chacun des nouveaux lieux identifiés a également fait l'objet d'une visite sur site pour s'assurer de la faisabilité, de l'accessibilité et des modalités d'accès pratiques. A titre d'exemple, tous les nouveaux bureaux de vote sont situés sur le réseau de transports en commun – ce qui n'était pas le cas auparavant – et 117 nouvelles stations VélÔToulouse vont être déployées dans l'ensemble des quartiers qui en étaient dépourvues, permettant de faciliter l'usage du vélo.

Evidemment, nous avons choisi de mettre en œuvre plusieurs actions de communication afin d'informer le plus largement possible les électeurs de ces modifications :

- l'arrêté préfectoral du 30 août 2023 fixant la liste des bureaux de vote et leur localisation pour la commune de Toulouse est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024. C'est pourquoi, une importante communication a été déployée à compter de fin 2023/début 2024 en prévision des élections européennes du 9 juin 2024 ;
- ces changements sont mis en avant sur le site Internet de la Mairie et relayés sur les réseaux sociaux. Le journal municipal relaie également l'information ;
- un plan d'accès au nouveau lieu de vote est transmis à chaque électeur concerné avec sa nouvelle carte électorale ;
- enfin, des panneaux seront installés sur chacun des anciens lieux de vote renvoyant vers les nouveaux.

Bien évidemment, nous sommes, tout autant que vous, attachés au bon déroulement des élections. D'ailleurs, si vous souhaitez vous mobiliser dans ce cadre, je vous invite à vous inscrire en tant qu'assesseur, sur le téléservice dédié et accessible via le lien suivant : <https://metropole.toulouse.fr/demarches/devenir-assesseur-dans-un-bureau-de-vote>.

Si, toutefois, des interrogations persistent, mon collègue Jonhny DUNAL, Maire de votre quartier, est à votre disposition pour évoquer plus avant cette question, ou tout autre vous tenant à cœur concernant votre secteur.

A toutes fins utiles, son secrétariat est joignable en téléphonant au 05.61.22.25.76.

Telles sont les précisions que je tenais à vous apporter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et cordialement*

Sacha BRIAND

